

La fibre arrive est là !!!

Quelques recommandations si vous souhaitez souscrire un abonnement Fibre.

FAQ de la Mairie d'Avène

➤ **Test d'éligibilité / identification de l'adresse de mon logement à communiquer à l'opérateur**

Sachez tout d'abord que si vous réalisez un test d'éligibilité sur le site d'un Fournisseur d'Accès Internet (**FAI**) à partir du numéro de votre ligne fixe ou de votre adresse « réelle », cela peut vous indiquer que vous êtes éligible seulement à l'ADSL ou au VDSL2.

Afin de pallier cette difficulté, nous vous conseillons de vous rendre sur le site d'Hérault numérique à l'adresse suivante : <https://numerique.herault.fr/#par7700>

Il s'agira ensuite de rechercher Avène et de localiser votre logement.

Un point coloré vous indiquera le statut d'éligibilité de votre logement : vert, orange ou rouge.

En cliquant sur ce point, vous pourrez connaître l'adresse « fictive » qui vous est attribuée ainsi que votre identifiant bâtiment (cf les captures d'écran ci-dessous).

C'est cette adresse que vous devez entrer sur les tests d'éligibilité des sites des fournisseurs ou à indiquer aux commerciaux.

La signification des couleurs est la suivante :

Vert : éligible à la fibre



Orange : éligible à la demande. Dans ce cas, un délai de 6 mois sera nécessaire entre la commande auprès du fournisseur et l'effectivité de la connexion. Cela concerne les logements qui sont hors des zones denses.



Rouge : un problème perturbe la réalisation des travaux ce qui empêche le déploiement de la fibre. Il conviendra de renouveler l'opération tous les mois jusqu'à ce que le blocage soit levé et vous permette ainsi de bénéficier de la fibre.



➤ **Informations importantes :**

Suite au test vous pourrez constater que vous êtes bien éligible à la fibre.

- Toutefois si votre adresse « fictive » commence par un **0** cela ne fonctionnera pas sur la plupart des tests et les conseillers commerciaux des FAI vous indiqueront la même chose.



- ➔ C'est à ce moment-là qu'il conviendra d'indiquer au FAI (privilégier le service technique plutôt que le service commercial) l'identifiant immeuble (identifié en bleu ci-dessus) de votre logement qui est unique.
- Pour les logements dont le point est orange. Votre raccordement se fera à la demande, c'est-à-dire lorsque vous aurez sollicité un FAI pour souscrire une offre fibre. Il est possible que les opérateurs nationaux (Orange, Free, SFR, Bouygues, ...) refusent de vous proposer une offre fibre. En effet, en tant qu'opérateurs nationaux ils ne gèrent pas aisément les raccordements à la demande qui est une spécificité du Département de l'Hérault où 100% des habitations sont éligibles à la fibre contrairement à d'autres Départements.
 - ➔ Dans ce cas, nous vous invitons à vous orienter vers d'autres opérateurs tout aussi compétitifs en termes de tarification mais plus à même d'ordonner le raccordement de votre logement à la fibre optique. Vous pourrez retrouver la liste des autres opérateurs sur le site <https://numerique.herault.fr/1176-liste-operateurs.htm>
- Il est à noter qu'à ce jour le déploiement est inachevé sur une partie du village d'Avène ainsi qu'à la Mendrierie. Il s'agit de difficultés provisoires (autorisation d'installation de boîtiers en façade, etc.) qui retardent le déploiement.